

Passion Service Public

Le Magazine des pensionnés et retraités
avec une énergie d'avance



DOSSIER :
**PLUS DE SURETÉ
NUCLÉAIRE**

PAGE 5-7

JUIN 2011 NUMERO 6



Page 8 :

**CUMUL
EMPLOI / RETRAITE**

Page 11 :

**BOOSTER VOTRE
MÉMOIRE**

FO Énergie
et Mines

SOMMAIRE

Page 4 :

**LE MOT DE GÉRARD PEUDENNIER
BULLETIN D'ADHÉSION**

Pages 5-7 : **Dossier**

PLUS DE SURETÉ NUCLÉAIRE

Page 8 :

CUMUL EMPLOI/RETRAITE

Page 9-10 :

DÉTECTEURS DE FUMÉE

Page 11 :

BOOSTER VOTRE MÉMOIRE

Page 12 :

**MOYENS DE PAIEMENT :
RECOMMANDATIONS
EN CAS DE PERTE/VOL**

Page 13 :

PORTRAIT HENRI LACASSAGNE

Page 14 :

**LA VIE DES SECTIONS
PERPIGNAN**

Page 15 :

UN ÉCRIVAIN PARMİ NOUS

Magazine de la Rédaction FO Énergie et Mines - FNEM-FO

Directeur de la publication : Max ROYER

Équipe de Rédaction : Béatrice FLEURY, Landry ROULAND, Sandrine LHENRY, Gérard PEUDENNIER, René KAO, Max ROYER

Photos : Médiathèque FO Énergie et Mines / istockphoto.com

Siège : FO Énergie et Mines - Service Communication - 60, rue Vergniaud - 75013 PARIS

Tél. : 01 44 16 86 20 - **Fax :** 01 44 16 86 32 - **E-mail :** contact@fnem-fo.org

N°6 - Juin 2011

Impression : SAI Groupe Graphipole - Tél. : 05.59.43.80.30 - Imprimeur Imprim'Vert - **ISSN :** 2108-2634

ÉDITO



La période estivale arrive avec son cortège habituel d'augmentations de toute nature, à l'exception, bien sûr, des pensions et des salaires.

Certes les pensions de retraite de base versées par le régime général, les régimes alignés et ceux de la fonction publique ont été revalorisées de 2,1 % au 1er avril dernier ; mais le compte n'y est pas, loin s'en faut.

La fameuse prime de 1000 € pour les salariés, dont on nous a médiatiquement rebattu les oreilles, s'est petit à petit désagrégée pour finir comme une chimère.

Ainsi, la prétendue préoccupation du gouvernement pour l'amélioration du pouvoir d'achat des pensionnés et salariés se révèle un marché de dupes.

Ce ne sont pas de promesses dont ont besoin les retraités et les salariés mais bel et bien du « sonnant et rébuchant ».

De plus, si nous en croyons les prévisions météorologiques, l'été 2011 risque hélas de ressembler à l'été 2003 qui, qualifié d'événement climatique d'ampleur exceptionnelle avec la canicule, reste douloureusement gravée dans nos mémoires.

Le manque d'eau, la sécheresse constatée dans certains départements sont des signes inquiétants quant à l'irrigation et à la production d'électricité. Mais plus important, il est à espérer que le retour d'expérience du fait de la surmortalité de l'été 2003 soit bien pris en compte et opérationnel, au-delà de la seule ponction de la journée de solidarité.

La conjugaison de ce possible phénomène météorologique, de la crise économique, des difficultés sociales grandissantes pourraient provoquer une crise humaine sans précédent et donc politique.

« Gouverner, c'est prévoir ». La formule d'Emile de Girardin est bien connue, mais malheureusement, elle ne correspond pas toujours à la réalité. La faculté de prévoir devrait pourtant être la qualité de l'homme politique. Car ce que les citoyens attendent de leurs élus, c'est précisément qu'ils soient en capacité d'anticiper les nécessaires évolutions à venir pour mieux préparer l'avenir.

Il ne s'agit pas pour chacun d'entre nous d'être pessimiste, mais d'ouvrir résolument les yeux et, parce que nous sommes tous concernés, d'être prêt à faire entendre notre voix.

Alors, bonnes vacances à toutes et à tous et rendez-vous à la rentrée avec un regain d'énergie et de combativité.

Max ROYER

Secrétaire Général
FO Énergie et Mines



MOT DU SECRÉTAIRE FÉDÉRAL

Le drame de FUKUSHIMA met la filière nucléaire française en difficulté d'autant qu'elle a été acceptée par les citoyens français en échange de l'indépendance énergétique et du faible prix de sa fourniture d'énergie.

La libéralisation des prix de l'énergie et son augmentation induisant un coût égal à une énergie de nature différente, risquent de provoquer un rejet de la filière nucléaire, qui selon certains montre aujourd'hui "plus d'inconvénients que d'avantages".

FO Énergie et Mines vient de réussir à éviter une augmentation du tarif agent.

Comment comprendre l'annonce d'une prime de 1000 € pour les salariés des entreprises qui se portent bien et font des

bénéfices, alors que dans le même temps ces mêmes entreprises reprendraient sans vergogne et au même moment, ce qu'elles donnent, dans les poches des actifs et des pensionnés qui ont contribué aux dividendes versés aux actionnaires.

L'inflation galopante du début d'année renforce notre détermination pour entreprendre avec notre confédération de nouvelles batailles, pour obtenir une augmentation significative des salaires et des pensions.

Je souhaite à tous un bon été.

Gérard PEUENNIER

Secrétaire Fédéral du Secteur Pensionnés
FO Énergie et Mines

Bulletin d'adhésion à FO Énergie et Mines

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Adresse complète (rue) : _____

Numéro : _____ Code Postal : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ Entreprise d'appartenance : _____

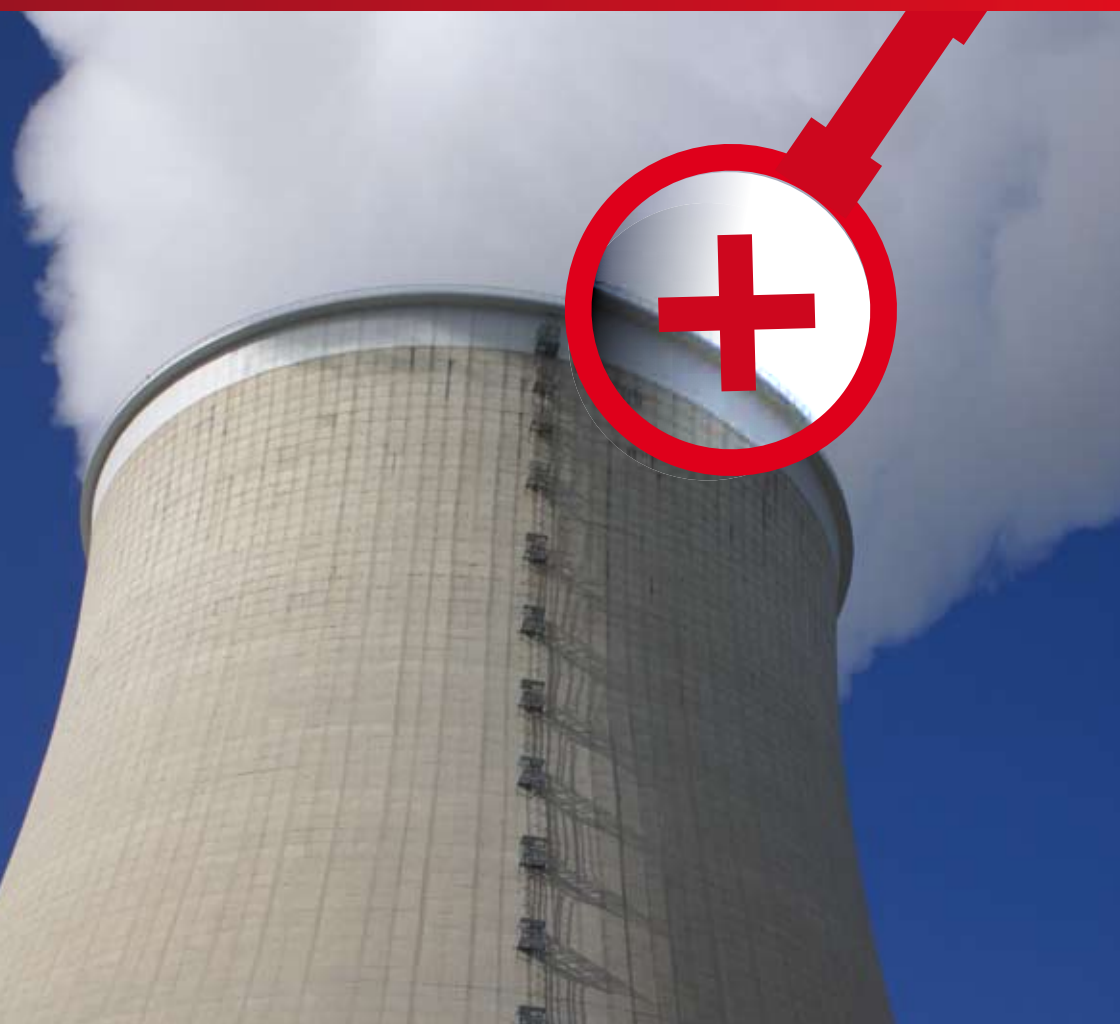
Numéro de téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

Souhaite être contacté pour adhérer à FO Énergie et Mines

Date : _____ Signature : _____

Bulletin d'adhésion à retourner à FO Énergie et Mines - 60 rue Vergniaud - 75640 PARIS cedex 13

PLUS DE SURETÉ NUCLÉAIRE.



L'accident dramatique de la centrale nucléaire de FUKUSHIMA, qui a suscité de nombreuses réactions de la part des opinions publiques et des responsables politiques, a également interpellé FO Énergie et Mines et ses militants, voire ému les travailleurs exerçant leur activité professionnelle dans les centrales nucléaires Françaises.

Suite à cet accident, notre pensée a tout d'abord été destinée aux salariés travaillant dans la centrale nucléaire Japonaise, car ce sont toujours les salariés qui « payent » le prix fort dans ce type d'accident.

A la légitime émotion exprimée et destinée aux familles et aux salariés touchés par cet

PLUS DE SURETÉ NUCLÉAIRE.

accident s'est ajoutée, pour notre Organisation Syndicale, la nécessité de s'interroger sur la production nucléaire en France et de réaffirmer, voire compléter, nos positions sur une industrie qui n'est pas comme les autres dans la mesure où un accident a des conséquences qui vont bien au-delà des installations, voire du territoire national.

L'événement lié aux risques sismiques au Japon, qui est à l'origine de l'accident, ne saurait atténuer la question de la sûreté d'exploitation des centrales. FO Énergie et Mines attend des réponses des différentes autorités notamment pour ce qui concerne l'alimentation en source froide afin de refroidir le réacteur.

En attendant, cet accident soulève également la question de la sûreté des installations et de sa mise en œuvre. Les conditions d'exploitation, de maintenance, le poids des autorités de sûreté nucléaire sur le contrôle et la mise en conformité des installations sont des facteurs déterminant un haut niveau de sûreté.

S'agissant du contrôle des installations, FO Énergie et Mines recommande l'instauration de normes internationales sous la responsabilité d'une autorité indépendante, nationale et internationale, qui ait le pouvoir de sanctionner et d'arrêter une centrale nucléaire s'il est estimé

que l'exploitant ne tient pas compte de ses recommandations.

Dans ce domaine d'activité, le « droit d'ingérence » peut-être développé pour mettre un terme aux « apprentis sorciers » du nucléaire.

Mais finalement, ce sont deux phénomènes conjugués qui peuvent conduire à ce type d'événements : la financiarisation du secteur et l'insuffisance de transparence.

La transparence doit être guidée par la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes, des représentants de l'opinion publique, de plus en plus sensibles à l'environnement, et les personnels travaillant dans les centrales.

Concernant les centrales françaises, tout en réaffirmant son soutien à l'énergie nucléaire, FO Énergie et Mines a en même temps dénoncé durant la dernière période la politique d'EDF de réduction des coûts faisant peser des risques sur l'exploitation et sur les conditions de travail des agents EDF et des salariés de la sous-traitance.

Ce soutien correspond à la nécessité que notre pays renforce son indépendance énergétique et continue à développer une filière industrielle qui ne peut être substituée en l'état des connaissances par d'autres moyens de production d'électricité.

Pour ce qui concerne la gestion économique des installations, nous considérons que la gestion à court terme est incompatible avec l'exploitation d'une centrale nucléaire qui s'inscrit forcément dans le long terme.

Quant à la politique de réduction des coûts engagée par EDF à la suite de la mise en bourse de l'entreprise, elle questionne les personnels sur la pérennité de la filière. Pour notre part, nous considérons qu'elle s'oppose à l'exploitation et à la maintenance des centrales dans la durée.

Synonyme de réduction d'effectifs, elle s'oppose également à l'activité professionnelle de qualité des salariés travaillant dans les centrales ou en appui des centrales comme l'ingénierie, le tertiaire ou les sous-traitants.

FO Énergie et Mines a toujours revendiqué un haut niveau d'exigence en matière de sûreté. Ce haut niveau de sûreté contribue à la confiance de l'opinion publique dans la filière nucléaire.

Ce haut niveau d'exigence de sûreté a aussi un prix :

- Pour garantir un haut niveau exigé en matière de sûreté des installations, la filière nucléaire doit être sous la responsabilité des pouvoirs publics,
- Son exploitation doit être en adéquation avec les moyens humains et matériels pour garantir l'exploitation et la maintenance dans la durée,
- la culture de sûreté doit s'enrichir en permanence des retours d'expérience et des contrôles,
- Les organisations et l'exploitation doivent être contrôlées par une autorité indépendante.

Nous constatons que la sûreté des installations est aujourd'hui réinterrogée avec l'ouverture du marché de l'électricité, celle-ci pouvant être estimée comme un frein à la compétitivité de la filière de production.

Nous contestons cette démarche. Pour FO, tout doit être mis en œuvre pour réduire les risques avec des moyens suffisants afin de construire des « lignes de défense » solides.

Le 1er ministre vient de demander un audit sur les centrales. C'est une démarche nécessaire de la part des Pouvoirs Publics et qui s'inscrit au plan européen avec la contribution des Autorités de Sûreté des états européens.



Cet audit, qui porte sur les risques (inondation, séisme, perte de sources électriques, source froide) correspond à une attente de l'opinion publique, inquiète suite à l'accident au Japon et pouvant s'interroger sur la qualité de nos centrales.

Cet audit doit conduire aussi, à améliorer le référentiel de sûreté et les conditions d'exploitation des centrales.

FO Énergie et Mines continuera à suivre ce dossier et à informer les personnels actifs et inactifs, considérant que la filière nucléaire est un sujet sensible avec un référentiel de sûreté en phase d'évolution.



CUMUL EMPLOI RETRAITE

La loi de financement de la sécurité sociale a modifié les conditions de cumul d'un emploi et d'une retraite.

Règle générale*

Depuis le 1er janvier 2009, tous les retraités des régimes : Général, agricoles, fonctionnaires, professions libérales, des régimes spéciaux, etc...peuvent cumuler un revenu d'une activité avec leurs pensions.

Toutefois, si vous êtes intéressés :

- Vous devez avoir cessé votre activité et donc rompu tout lien avec votre employeur.
- Vous devez avoir demandé la liquidation de toutes les pensions auprès de tous les régimes légaux, de base ou complémentaire et avoir commencé à percevoir vos avantages retraite.
- Justifier de la durée d'assurance exigée pour une retraite à taux plein ou à défaut avoir au moins l'âge donnant droit automatiquement à une retraite à taux plein (67 ans dans le cas général), quelle que soit la durée d'assurance.

Un accord a été conclu dans la branche des IEG concernant le cumul d'emplois ou

d'activités. Celui-ci concerne uniquement le personnel en activité.

LA MENSUALISATION DES PENSIONS

Beaucoup de choses circulent à ce sujet !!
Le tapage qui est fait actuellement par des personnes qui ne poursuivent pas un but syndical, risque fort de nous précipiter tous vers une mensualisation, qui pourrait être comme au régime général versée à terme échu dans la 1^{ère} quinzaine du mois.
Historique : la loi du 9 novembre 2010, indique que les pensionnés recevant actuellement leur pension par trimestre à échoir, pourront de façon irrévocable en demander le versement mensuel à partir du 1^{er} janvier 2013.

FO Énergie et Mines s'est positionnée dès l'origine pour que les pensionnés puissent continuer à percevoir leur pension trimestriellement à échoir.

* pour les autres cas, voir le site de la CNIÉG : www.cnieg.fr

PRÉVENTION : DETECTEURS DE FUMÉE

Le 9 mars 2010, le parlement a adopté la loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation (dite loi Morange). Concrètement, toutes les maisons et appartements privés devront en être équipés d'ici mars 2015.

La France est très en retard au niveau de la protection des particuliers contre les incendies. Chaque année, presque 800 personnes trouvent la mort chez elles, et plus de 10.000 personnes sont grièvement brûlées ou intoxiquées.

Qu'ils soient neufs ou anciens, qu'il s'agisse d'une habitation permanente, d'une résidence secondaire, d'une location saisonnière ou même d'un foyer. C'est l'occupant du logement qui a la charge d'installer et d'entretenir le ou les détecteurs de fumée, qu'il soit locataire ou propriétaire. Cependant, dans

le cas particulier des locations saisonnières, des logements meublés, des logements de fonction et des foyers, cette responsabilité incombe au propriétaire.

QUEL MODÈLE CHOISIR ?

Les seuls détecteurs de fumée autorisés en France sont les DAAF optiques, aussi appelés photoélectriques (ou « à cellule photoélectrique »). Faites bien attention si jamais vous passez commande sur Internet, les détecteurs de fumée ioniques sont strictement interdits en France (présence d'éléments radioactifs). Parmi les DAAF optiques, on trouve en majorité des modèles à partir de 10 €, fonctionnant avec une pile

de 9V. Leur installation est d'une simplicité enfantine, puisqu'il suffit de les visser au plafond. Choisissez de préférence un modèle équipé d'un bouton test (pour vérifier son bon fonctionnement), équipé d'un signal d'alerte

existe des détecteurs de fumée qui vibrent et qui produisent des lumières stroboscopiques. Mais là, il faudra compter dans les 300 €...

COMMENT RECONNAÎTRE UN DÉTECTEUR DE FUMÉE FIABLE ?

Plusieurs études menées par des associations de consommateurs ont montré que certains modèles commercialisés auprès du grand public n'étaient pas fiables. Des détecteurs de fumée ont même été retirés du marché par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (liste disponible sur www.dgccrf.bercy.gouv.fr). Depuis le mois d'août 2008, tous les détecteurs

lorsque les piles doivent être remplacées et pouvant être interrompu en cas de besoin (bouton de pause). Ces modèles premier prix sont économiques mais ils ont un grand inconvénient : ils ne peuvent fonctionner en réseau. Ainsi, chaque détecteur va déclencher son alarme, quand il aura lui-même détecté l'incendie.

Pour une grande maison, il vaudra mieux opter pour des détecteurs de fumée à pile interconnectables. Un peu plus chers à l'achat (à partir de 25 €), ces modèles communiquent entre eux par des ondes radio. Un incendie détecté dans une pièce précise déclenchera toutes les alarmes simultanément. Il existe aussi des détecteurs de fumée interconnectables avec branchement sur le secteur. Mais là, l'installation sera plus complexe pour dissimuler les fils. Cependant, ils peuvent représenter une solution intéressante s'ils sont intégrés dans une habitation en construction. Enfin, pour les sourds et les malentendants, il

de fumée doivent être conformes à la norme européenne EN14604. Vérifiez donc toujours que votre produit porte la mention EN14604. Mais pour plus de sécurité, optez pour des détecteurs de fumée certifiés NF292. Cette norme française, spécifique aux détecteurs de fumée optiques, vous garantit la simplicité de l'installation, l'efficacité de la détection, la résistance aux perturbations de l'environnement, un niveau de signal d'alarme permettant de réveiller une personne endormie et une alerte de fin de vie de la pile. Cette certification vous assure aussi que les produits ont été testés dans des laboratoires reconnus et qu'ils sont régulièrement contrôlés. La marque NF n'est pas obligatoire. Elle résulte d'une démarche volontaire de la part du fabricant qui souhaite proposer un produit dont la qualité est reconnue. Les détecteurs de fumée certifiés NF sont donc plus chers (à partir de 20 €), mais ils garantissent un niveau de sécurité indispensable en matière d'incendie.



SANTÉ : BOOSTER VOTRE MÉMOIRE !



Vous oubliez sans cesse des noms, vous cherchez tout le temps vos clés ou vos lunettes ? Pas de doute, votre mémoire flanche.

La mémoire ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! Il est donc important de la faire travailler. Nous vous proposons des astuces pour vous aider à améliorer vos capacités à vous souvenir :

JOUEZ

Jouez au scrabble, à la belote, aux dames, aux échecs, au bridge ou à tout autre jeu de logique ou de stratégie. Si vous ne trouvez pas de partenaire, sachez qu'il existe certainement des clubs près de chez vous.

APPRENEZ

Pour entretenir votre mémoire, il faut certes la faire travailler, mais il est inutile d'apprendre des choses qui ne vous servent à rien. Mieux vaut essayer avec des événements de la vie de tous les jours. Apprenez par cœur les numéros de téléphone que vous utilisez au lieu de consulter votre calepin. Essayez aussi de mémoriser la liste des courses avant de partir au supermarché par exemple.

DORMEZ

Le cerveau profite de la nuit pour trier et classer les souvenirs de la journée. C'est lors des phases de sommeil paradoxal que les neurones organisent les informations reçues dans la journée. Si vous manquez une de ces deux ou trois phases nocturnes, la consolidation de vos souvenirs est très perturbée.

MANGEZ

Une nourriture saine et équilibrée joue un rôle important dans l'alimentation du cerveau, lui apportant tous les nutriments nécessaires à son bon fonctionnement. Plus d'informations sur : www.manger-bouger.fr

RECONNAISSEZ

Si vous en avez le temps et l'envie, vous pouvez essayer de devenir ornithologue, astronome ou mycologue amateur. S'entraîner à reconnaître les oiseaux, les constellations ou les champignons, rien de tel pour entretenir sa mémoire.

MOYENS DE PAIEMENT : RECOMMANDATION EN CAS DE PERTE/VOL



PROGRESSION DES INFRACTIONS CONCERNANT LES CHÈQUES ET LES CARTES BANCAIRES VOLÉS OU FALSIFIÉS

Seul un chèque signé par le titulaire est valable. Néanmoins, tout ou partie de ces sommes peut rester à votre charge si, et seulement si, votre banque établit votre négligence fautive. En cas de contestation, demandez copie des chèques litigieux pour établir qu'ils n'ont pas été signés par vous-même ou ont été utilisés pour des dépenses que vous n'avez pas effectuées.

Une pénalité de 150€ maximum sur les cartes. Pour les opérations effectuées avec une carte de paiement perdue ou volée, votre protection est renforcée depuis le 1^{er} novembre 2009, il est important de vous rapprocher de votre banque pour connaître les assurances liées à votre carte bancaire.

AVANT DE FAIRE OPPOSITION

Aucune dépense ne reste à votre charge pour les achats effectués frauduleusement sans votre code confidentiel dans l'un des 27 Etats membres de l'Union Européenne (plus Liechtenstein, Norvège et Islande). En revanche, les dépenses effectuées restent à votre charge dans la limite de 150€ si elles ont lieu dans un autre pays. Quant aux opérations initiées avec le code confidentiel à quatre chiffres, vous en supportez les pertes à concurrence là aussi de 150€.

APRÈS AVOIR FAIT OPPOSITION

Votre responsabilité est totalement dérogée, quels que soient l'opération et le lieu. Aucune somme ne doit rester non plus à votre charge pour des opérations réalisées sans utilisation de votre carte, par contrefaçon de celle-ci ou détournement de ses données (numéro, date d'échéance...). Dans tous les cas, la loi impose à votre banque de rembourser « immédiatement » les montants qui ne sont pas à votre charge, plus, le cas échéant, les frais indirectement générés, par exemple des agios si votre compte a momentanément été mis dans le rouge.

PORTRAIT : HENRI LACASSAGNE



Né en 1941 à PERPIGNAN, père de 3 enfants, issu d'une famille modeste et d'une lignée « d'agents EDF » grand-père, père, lui-même embauché le 15 janvier 1963 et maintenant son fils Denis.

Il adhère à FO l'année de son embauche alors qu'il est encore stagiaire, sous l'impulsion de son Secrétaire Général de l'époque Aimé FARINES.

Après 9 mois passés à RIVESALTES à la réalisation de branchements, il est nommé au service commercial où, peu à peu il gravit les échelons et prendra sa retraite le 1^{er} janvier 1996. Il est nommé administrateur à la CMCAS de PERPIGNAN où il siègera plus de 25 ans pour défendre les valeurs de son syndicat.

En 1981, des élections ont lieu à la Sécurité Sociale (ce furent les seules), il est élu administrateur à la CPAM des Pyrénées-Orientales durant 30 ans au titre de l'Union Départementale Force Ouvrière. Lors du congrès de PAU en 2000 (fusion des Mineurs et des Électriciens/Gaziers) il est élu membre de la Commission de Contrôle Fédérale, responsabilité qu'il assumera durant 2 mandats, jusqu'en 2008.

Aujourd'hui retraité depuis 15 ans, il reste très actif et au service des autres.

Par ailleurs, chaque année il organise un voyage très apprécié de tous, cette année la GRECE est à l'honneur. Les pensionnés et les actifs pourront découvrir l'arrière-pays riche en couleurs.



LA VIE DES SECTIONS

Nous continuons notre tour des régions, et pour ce 6e numéro nous avons rendez-vous avec nos camarades « Perpignanais ».

« Grande petite ville » ou « petite grande ville », Perpignan est le centre d'une ancienne province, le Roussillon, elle se situe dans un environnement privilégié. Pays de lumière et de Tramontane, Perpignan bénéficie d'influences méditerranéennes avec environ 300 jours d'ensoleillement par an.

La section Pyrénées-Orientales a été créée en 2007, section très active. Gérard CASTANY en est le Secrétaire Général, composé de 8 membres de bureau qui sont très à l'écoute de leurs nombreux adhérents. De multiples services leurs sont proposés comme : conseils pour la déclaration d'impôts, aide aux retraités qui rencontrent des difficultés avec la CAMIEG ou la CSMR, envoi de courriers lors d'événements familiaux, etc....

Un journal mensuel « Trait d'Union » présente l'actualité de nos entreprises et de FO Énergie et Mines. C'est l'occasion de retrouver toute l'information de la section, mais aussi des infos conso.

Chaque année, la section organise une sortie qui remporte un vif succès ; cette année « le train des Fenouillères », les pensionnés et les actifs pourront faire escale dans les communes qui longent la ligne et découvrir

les richesses de ces terres composées de vignobles et de vallées verdoyantes.

C'est dans l'amitié entre collègues des IEG que se lient des contacts entre pensionnés et actifs. C'est dans ce contexte intergénérationnel que cette section évolue sous le soleil « Perpignanais ».

Gérard CASTANY



Secrétaire Général depuis 2007, il a su avec les membres de son bureau regrouper et fédérer autour de lui un grand nombre de pensionnés.

Pour Gérard, il est important de concilier la vie des sections dans la réalité et l'évolution de l'entreprise. Les pensionnés apportent ainsi leurs réflexions et leur expérience au service des actifs.

UN ÉCRIVAIN PARMI NOUS :

Roland CALLIER, né le 8 avril 1946 (c'est un signe du destin pour un retraité EDF) à Saint-Thiébaud (Jura). Après 22 années passées à l'armée, il intègre EDF en novembre 1986 au Centre de Distribution de Besançon puis est affecté au District d'Arbois jusqu'en 2003, date de son départ en retraite.



Roland aime raconter entre autres la Franche-Comté alors il passe à l'écriture.

A quand la prochaine tranche de vie comtoise ?

« Le Malheur des Zef » a reçu le prix du Jura 2010 par l'Association Jurassienne et Franc-Comtoise des Lecteurs.

Roland est aussi un passionné de la nature, de la chasse, de la pêche et de la mycologie.

Robert quitte son Jura natal pour un monde inconnu, celui des armes.

La garde à cheval, la guerre, le maquis... Puis viennent les séjours en Indochine et en Algérie.

Enfin le retour aux Cimes...

La chasse, la pêche, la cueillette des champignons...

A travers lui, nous revivons le passé de nos anciens, en cette première moitié du XXème siècle.

Un nom peut-il porter ainsi malheur sur plusieurs générations ?

C'est l'histoire que frappa cette famille du massif jurassien, le Mont Poupet, et la fit sombrer peu à peu dans les accidents et décès à répétition comme si un mauvais sort s'était abattu sur elle.

La ferme des Faivre était située proche du Mont Poupet et bordée d'une magnifique prairie jouxtant les régions boisées. Le contrefort rocheux verra pourtant deux membres de la lignée chuter en contrebass et perdre la vie.

Après le premier décès, celui du grand-père, des précautions furent prises par sa descendance pour éviter la transmission malheureuse du prénom de celui-ci : Zéphirin.

Mais les avertissements s'oublèrent avec le temps et l'orgueilleux prénom fit son retour dans l'état civil d'un

parent de la troisième génération... L'héritier n'hésitait d'ailleurs pas à se faire surnommer « ZEF » au lieu de Léon par son entourage.

Bien qu'il échappa aux nombreux pièges tendus par le destin à son esprit aventurier, autant qu'à une mort certaine sur les champs de bataille de la seconde guerre mondiale, ce fut au moment le plus heureux de son existence que le sort qui paraissait désormais conjuré, rendit finalement son verdict, comme un poison atteint enfin son but.



PROTÉGEZ ENCORE MIEUX CEUX QUE VOUS AIMEZ

- De nouvelles garanties
- La possibilité pour vos proches de bénéficier des avantages d'**IdCP**

IdCP

PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

Pour obtenir des informations

N° Vert 0 800 00 50 45

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace Activ')

**la solidarité,
c'est notre protection**

**CCAS**
Caisse Centrale d'Activités
Sociales du Personnel des Industries
Électrique et Gazière
www.ccas.fr